

## **Projet de compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage (COPIL) de l'élaboration du Schéma Régional des Carrières (SRC) des Hauts-de-France**

Cette réunion s'est déroulée le 13 juin 2019 à Béthune.

A la demande de la préfecture de Région, Catherine BARDY, directrice adjointe de la DREAL HdF, a présidé ce deuxième COPIL pour l'élaboration du premier SRC de la région des Hauts-de-France.

Mme BARDY indique que ce COPIL a pour objet de faire le point sur la mise en place des comités techniques.

Mme BARDY souligne que bien qu'il ne sera pas possible de finaliser l'élaboration dans le délai réglementaire du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Préfet de Région est soucieux que les travaux avancent au mieux.

(Rappel : les schémas départementaux des carrières resteront applicables au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans l'attente de l'approbation du schéma régional des carrières.)

### **Tour de table des membres présents**

#### Associations de protection de l'environnement et personnalités qualifiées

Jean-François Pépin	Ligue pour la Protection des Oiseaux 62
Rémi François	Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNB)
Franck Spinelli	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

#### Collectivités

Denis Joly, maire de Ferques,	Union des Maires du Pas de Calais
Yannick Gaudard	Conseil départemental de l'Oise

#### DREAL HDF

Catherine Bardy	Directrice adjointe
Mathilde Pierre	Cheffe du service risques
Jérémy Hetzel	Service Eau et Nature/Chargé de mission Qualité et Connaissance
Frédéric Targy	Service Risques/Référent régional Carrières
Grégory Dubois	Service Risques Référent régional Carrières et SRC

#### Professionnels

Maryse Darcq	CCI des Hauts de France
Pascal Leconte	CTPL
Christian Vitse	SEDDREE
Christian Château	UNICEM HDF
Philippe Leclercq	UNICEM HDF Secrétaire général

#### Services et établissements de l'Etat

Emmanuel Teys	ADEME
Guillaume Felzinger	AFB
Pierre Pannet	BRGM
Adrien Manlay	BRGM
Vianney Clerbout	DDTM Nord pour la Préfecture
Pierre-Yves Geslot	DDTM Pas-de-Calais pour la Préfecture

Marina Pagli            DRAC HdF  
Marion Delplanque    VNF DT NPDC

**Excusés :**

Association pour le littoral picard de la baie de Somme

ARS

AMN

CEN de Picardie

DDT60

DDT02

DRAAF

ENRx

FFB

F RTP

Le ROSO

Région HdF

UMO

**Présentation de la démarche d'élaboration du SRC**

Deux présentations (DREAL et BRGM) ont été opérées.

La DREAL a présenté :

- un rappel concernant la création d'un compte sur la plateforme collaborative Alfresco
- un rappel des phases de la procédure d'élaboration
- la mise à jour du calendrier d'élaboration du SRC
- l'avancée de la mise en place des 5 CT
- l'évaluation environnementale du SRC par le bureau d'études GIRUS
- la mise en place d'un CT transversal pour établir les scénarios prospectifs

Des moments d'échanges ont été proposés en particulier sur les sujets des gisements d'intérêt et des enjeux environnementaux.

Le BRGM a présenté l'avancée des travaux qui lui sont confiés par la DREAL dans le cadre du CT Ressources : uniformisation des cartes des ressources géologiques départementales et qualification des différents types de gisements. Ces travaux sont basés sur le décret d'application de la loi ALUR (décembre 2015), l'instruction gouvernementale de juillet 2017 et la méthodologie nationale du BRGM afin que l'ensemble des schémas régionaux des carrières convergent sur ce point.

Les diapositives sont jointes au CR.

**Réactions/Echanges avec les membres du COPIL durant les présentations**

- Concernant le sujet des ressources :

L'UNICEM insiste sur le fait qu'il faut être attentif à la qualité des ressources secondaires. Toutes ne satisfont pas aux cahiers des charges fixés par les utilisateurs. De fait, les gisements réellement mobilisables peuvent être en décalage (en quantité et en qualité).

L'UNICEM demande s'il est possible de solliciter une autorisation d'exploiter une carrière dans une zone « blanche » qui ne correspond pas à un gisement ayant fait l'objet d'une qualification particulière (intérêt régional ou national, potentiellement exploitable) lors des travaux du BRGM (sur la base des définitions de l'instruction gouvernementale de juillet 2017).

La DREAL rappelle que la qualification des gisements d'intérêt vise in fine une prise en compte par les documents d'urbanisme afin de les pérenniser. Elle attire l'attention sur le fait qu'il faut rester mesuré dans la qualification des gisements d'intérêt. A défaut, il apparaîtra un risque que le schéma perde en pertinence et qu'il ne soit pas correctement pris en compte.

En réponse à la question, elle confirme qu'il est possible de déposer un dossier d'autorisation à partir du moment où il n'existe pas d'interdit réglementaire qui s'y oppose. En effet, sur la durée du schéma (12 ans) les conditions technico-économiques d'extraction des matériaux peuvent évoluer et la prospective retenue pour le rapport du schéma ne reste que l'hypothèse jugée la plus pertinente au cours de l'élaboration. Il faudra que l'étude d'impact d'un tel dossier soit précise, recense les enjeux et démontre l'absence d'enjeux sensibles et d'impacts. Il est rappelé que le simple dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale ne constitue néanmoins pas une garantie que l'autorisation d'exploiter soit délivrée in fine par le préfet.

Compte tenu des inquiétudes manifestées par l'UNICEM sur cette question, la DREAL indique que le rapport du schéma pourra être explicite dans le libellé des différents zonages.

Le CSPRN s'interroge concernant la prise en compte des ressources en granulats marins ? Quel type d'articulation est-il prévu entre les documents de planification, notamment le document stratégique de façade ?

La DREAL indique que le document stratégique de façade présente une approche macroscopique sur le sujet et se limite à des orientations. L'articulation entre le SRC et DOGGM permet néanmoins de prendre en compte de manière spécifique les besoins en granulats marins et de planifier une éventuelle exploitation de ceux-ci. Dans cette optique, la DREAL a invité la DIRM en charge de l'élaboration du DOGGM Manche Est-Mer du Nord à la prochaine réunion du CT2 Besoins et usages

Mme Bardy demande au BRGM comment les premières pistes de réflexion en vue d'établir la liste des gisements d'intérêts ont été définies ? Elle demande si ces gisements ont déjà été identifiés dans les précédents schémas ? Le BRGM confirme que ces pistes de gisements ont été effectivement fléchées par le passé et ont été évoquées avec les professionnels. La réflexion va se poursuivre en comité pour sélectionner les plus pertinents à présenter en COPIL.

Il est demandé (CSPRN) si, au-delà des circuits courts, les échanges inter-régionaux voire transfrontaliers sont pris en compte dans l'estimation des besoins de production. La DREAL confirme que la démarche d'élaboration inclut ces matériaux et qu'il est prévu de tenir compte des travaux, par exemple ceux du Grand Paris, dans la limite de la prospective du schéma (12 ans). La DREAL précise par ailleurs que la démarche prévoit une consultation spécifique des préfets, des départements et des CDNPS limitrophes concernés afin de s'assurer du bon ordre de grandeur de ces volumes de matériaux échangés entre territoires (importations et exportations).

Le CSPRN aborde le cas particulier du canal Seine-Nord. Ce projet sera un consommateur de matériaux (besoins) mais sera également un producteur de matériaux.

La DREAL indique que les chantiers du canal Seine-Nord seront pris en compte dans la limite de la prospective du schéma et au regard de la connaissance disponible. C'est-à-dire au regard des données fournies par le pétitionnaire dans le cadre des différentes autorisations qu'il sollicitera dans le cadre de ses travaux. En fonction de leurs qualités, certains matériaux extraits ou certains déchets produits sur les chantiers du canal pourront être comptabilisés en tant que ressources primaires (si caractéristiques suffisantes) ou de ressources secondaires (valorisation) dans le cadre du SRC sur le sujet.

L'UNICEM évoque un guide d'utilisation des matériaux locaux en Picardie et souhaiterait que cette piste soit explorée dans le cadre des travaux du SRC.

Jérémy Hetzel (DREAL/SEN) indique que le CEREMA a travaillé voire mené des expérimentations en ce sens.

- Concernant les besoins et les usages :

La méthode B proposée dans le kit SRC du CEREMA et qui a été retenue par les membres du comité techniques permet de prendre en compte des besoins spécifiques en matériaux de certains chantiers. Elle s'appuiera sur une méthodologie de type A sur les besoins généraux du territoire. La méthode B constitue une méthode A améliorée. Elle est plus précise mais nécessite une acquisition plus importante de données.

Il est précisé que les grands chantiers tels que le grand Paris seront pris en compte dans cette démarche.

- Concernant les enjeux environnementaux :

Comment a été choisi le bureau d'études en charge de l'évaluation environnementale ? GIRUS a été retenu suite à un appel d'offres (marché). Parmi les propositions déposées, une candidature s'est retrouvée pénalisée par son offre financière. Le règlement de la consultation prévoit une évaluation des offres à la fois sous un angle technique et un angle financier. GIRUS a fait la différence du fait de la présence d'un géologue de formation dans la direction du projet et du fait de prestations réalisées dans le cadre de l'élaboration de schémas des carrières en Occitanie (schéma régional) et en ex-région Rhône-Alpes (schémas départementaux).

L'UNICEM demande pourquoi GIRUS a considéré que l'évaluation environnementale des schémas départementaux des carrières de Picardie ne respecte pas les parties exigées dans le Code de l'Environnement ?

La DREAL indique que GIRUS souligne également que ces schémas ne proposent pas de mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts clairement explicités. Ce constat est issu d'un travail d'analyse de la démarche d'élaboration des schémas des carrières afin d'en tirer partie pour parfaire les travaux à venir dans le cadre du SRC.

Le CSPRN attire l'attention sur les effets cumulés qu'il considère en général comme mal traités dans les études d'impact des dossiers.

Le CSPRN souhaite voir figurer un chapitre sur le sujet dans le SRC qui présente la bonne échelle pour introduire cette problématique. Le CSPRN considère que l'évaluation environnementale est un bon moyen pour y parvenir. Il y aurait dès lors une complémentarité entre le schéma et l'étude d'impact du projet de carrière qui affinera la problématique, chacun traitant cette problématique à son échelle.

Le CSPRN souligne qu'il sera très attentif à ce point.

La DREAL informera GIRUS, chargé de l'évaluation environnementale du SRC.

A ce sujet, le CBNB utilise en exemple le projet du canal Seine Nord en citant, potentiellement, l'impact cumulé de l'ouverture de multiples gravières.

La DREAL rappelle que les dossiers des diverses autorisations déposés par la société du Canal Seine Nord seront des sources de données et d'information qui alimenteront les travaux de GIRUS dans la cadre de l'évaluation environnementale du SRC.

Le CBNB attire l'attention sur la moyenne vallée de l'Oise où le schéma départemental des carrières n'a pas introduit de zone d'évitement. Il signale une zone sensible et un point de vigilance quant à l'approvisionnement en granulats de la phase 1 du canal Seine Nord.

Le CBNB aborde ensuite le sujet de la potentialité écologique des carrières (sèche et en eau) qui peut être très élevée. Sa prise en compte n'alourdit pas forcément le coût de la remise en état. Il souligne qu'il y a une nette marge d'amélioration dans la remise en état et l'aménagement de certaines carrières. Il mentionne l'existence de sites exemplaires en Nord-Pas de Calais et regrette ne pas en connaître de tels en Picardie alors que les carrières alluviales disposent d'un potentiel important. Il pense qu'il existe une réelle opportunité de faire mieux pour la biodiversité.

Le CBNB regrette que les professionnels ne se soient pas engagés dans cette voie en Picardie. L'UNICEM indique qu'elle travaille sur le sujet et qu'elle soutient l'idée de sites exemplaires.

L'UNICEM souligne néanmoins l'effet pervers qui conduit à imposer des contraintes aux carrières qui ont créé une biodiversité intéressante voire qui conduit à bloquer l'extension de l'extraction. La profession est soucieuse de l'image qu'elle véhicule au travers de la qualité des opérations de remise en état des carrières.

Historiquement, les carriers avaient la maîtrise directe du foncier. Aujourd'hui, le fortagage s'est développé. Le CSPRN demande de ne pas exclure la dimension humaine. Il indique qu'il faut être attentif au propriétaire du site de la carrière. Les obligations peuvent, en effet, s'effacer si elles n'ont pas été matérialisées. Il est demandé que le jeu d'acteurs soit explicité avec l'aide du schéma.

L'UNICEM souligne qu'en effet la pérennité de la remise en état et du réaménagement d'une carrière n'est pas garantie dès lors que l'exploitant rend le site à son propriétaire. La qualité du travail réalisé peut disparaître avec le temps notamment si le propriétaire n'est pas impliqué dans ce sens.

Le CBNB indique qu'il faut une vision à 10 ans. Il explique qu'il peut y avoir un pic de biodiversité à court terme mais que celui-ci peut disparaître à plus long terme. Il faut se préoccuper de ce que deviendra le site à long terme, la biodiversité évoluant.

Le CSPRN indique que la prise en compte des effets cumulés peut également permettre de définir des axes de réflexion ou d'orientation pour la remise en état.

L'UNICEM précise qu'une bonne convention peut permettre de préserver les bénéfices de la remise en état et du réaménagement. Le CSPRN indique que lorsqu'un usage existe, les choses sont alors beaucoup plus faciles.

Le CBNB demande que soient choisies des vitrines, des sites à intérêts remarquables qui incluent le patrimoine géologique. L'UNICEM mentionne un exemple de site ayant développé un usage d'escalade en Picardie. Le CBNB répond que le côté scientifique (géologie) ne doit pas être négligé.

La DRAC note que les enjeux culturels sont mentionnés dans le diaporama de la DREAL. Elle demande ce qui garantit que ces enjeux seront bien pris en compte. La DREAL indique que l'évaluation environnementale du schéma a cet objectif. Il est par ailleurs proposé à la DRAC de participer au CT 3 voire au CT4 si elle le souhaite.

Jérémy Hetzel (DREAL/SEN) indique que GIRUS a transmis une liste d'enjeux à lui fournir. La DREAL se rapprochera de la DRAC si les éléments à sa disposition sur ce sujet sont insuffisants.

- Concernant les comités techniques n°4

Une réunion de travail aura lieu avec la région Région Hauts-de-France et un lancement du comité en octobre (du fait des moyens mobilisés par la Région pour le lancement de l'enquête publique du PRPGD en septembre).

- Concernant les comités techniques n°5 :

L'étude de l'UNICEM a été finalisée fin mai. Une réunion de travail DREAL/UNICEM aura lieu en juillet et un lancement du comité en septembre.

- Concernant la mise en place d'un comité transversal dédié aux scénarios prospectifs :

Les membres du COPIL soutiennent la démarche proposée par la DREAL. Aucune opposition n'est signalée.

La DREAL adressera un mail aux membres du COPIL et des CT pour le constituer.

Il devra être de taille raisonnable et représentatif des 4 collèges.

Une première réunion pourrait avoir lieu en octobre pour évoquer la méthode de travail, le nombre de scénarios prospectifs.

Jeremy Hetzel (DREAL/SEN) rappelle qu'il faudra associer GIRUS à ce comité.

### **Conclusion du COPIL**

Mme Bardy propose d'organiser une réunion supplémentaire du COPIL au regard du planning sans attendre la prochaine prévue en janvier 2020. Celle-ci aurait en octobre/novembre sur la base des travaux réalisés par les CT afin de valider les données qui nourriront les réflexions du comité transversal et cela afin d'éviter que les scénarios prospectifs proposés soient rejetés lors de leur présentation en COPIL.

**Information post-réunion : La prochaine réunion du COPIL SRC aura donc lieu à Béthune, salle du S3PI, le jeudi 07 novembre 2019 après-midi (accueil à partir de 14h00 et début de réunion à 14h30)**

Il est demandé par un membre (CSPRN) du COPIL de transmettre les documents de travail quelque temps avant la réunion du COPIL afin de pouvoir les étudier préalablement et d'enrichir les débats. Cette demande est approuvée.

En conclusion, Mme Bardy remercie les participants à cette réunion du comité de pilotage du SRC des HdF.